

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 22 JUIN 2023

Le Conseil d'Administration de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 5 juin 2023, s'est réuni le jeudi 22 juin 2023 à 17H en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

Administrateurs.trices :

Présent-e-s

Monsieur Mathieu MONOT
Madame Nadia AZOUG départ à 18h45 mandat à Mathieu MONOT
Monsieur Stéphane TROUSSEL départ à 19h mandat à Mathieu MONOT
Monsieur Anthony MANGIN
Madame Françoise KERN départ à 18h45 mandat à Michel LANGLOIS
Madame Marlène DOINE
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA
Madame Françoise GAUDEL
Monsieur Michel LANGLOIS
Madame Ounissa FODIL
Monsieur Faouzy GUELLIL départ à 18h40 mandat à Maurice MENDES DA COSTA
Monsieur Kamel BRAHMI départ à 19h05 mandat à Philippe GERMAIN
Monsieur Philippe GERMAIN
Madame Huguette GRANVILLE
Madame Mebrouka HADJADJ
Madame Viviane PHLEGER
Monsieur Abdou AHAMED
Madame Myriam TINE
Monsieur Christian BANDE
Madame Anne-Emmanuelle OUVRARD

Excusé-e-s

Madame Eliane FROMENTEL mandat à Françoise GAUDEL
Monsieur Michel HOEN mandat à Ounissa FODIL
Madame Sandrine CRIE mandat à Marlène DOINE
Madame Marinette SOLER KERRIEN mandat à Françoise GAUDEL
Monsieur Géry DYKOKA NGOLO mandat à Viviane PHLEGER
Madame Claire LEVY VROELANT
Madame Pascale LABBE

Absent-e-s

Monsieur Abdel-Madjid SADI
Madame Samira AÏT- BENNOUR
Monsieur Vijay MONANY
Monsieur Jean-Baptiste PATURET

Soit 22 membres à voix délibérative présents ou représentés à l'ouverture de la séance. Le quorum a été maintenu tout au long de la séance (quorum à 18 membres).
(possibilité de 2 pouvoirs par Administrateur.trice depuis la réforme de 2022).

Administration :

Présent-e-s

Monsieur Bertrand PRADE	Directeur Général
Monsieur Jean-Marc POULAIN	Directeur Général Adjoint
Madame Cécile MAGE	Directrice Générale Adjointe
Madame Clémence DEBAILLE	Directrice Générale Adjointe
Madame Linda PORCHER	Directrice Générale Adjointe
Madame Pauline HUGOT	Cheffe de cabinet
Madame Christelle ROSENTHAL	Secrétaire de Direction

**Direction des affaires
juridiques, de la
commande publique et
des moyens généraux**

Objet : Groupe Habitat en Seine-Saint-Denis, société de coordination
Transformation de la gouvernance de la SAC

LE PRESIDENT EXPOSE

04 - SAC gouvernance
V01

Vu la délibération n°01.04.19 en date du 19 décembre 2019 adoptée par le Conseil d'administration autorisant la souscription de Seine-Saint-Denis habitat au capital de la SAC dénommée « Groupe Habitat en Seine-Saint-Denis, société de coordination » (« la Société »), sur la base des projets de Statuts et de Pacte d'actionnaires annexés ;

Conseil d'administration

Délibération n°
02.02.23

Considérant que la Société a été agréée le 20 novembre 2020 et immatriculée au RCS de Bobigny le 22 janvier 2021 sous le numéro 893 284 828 ;

Adopté à l'unanimité

Considérant que les actionnaires de la Société sont les suivants au 1^{er} janvier 2022 :

Adopté à la majorité

- SEINE-SAINT-DENIS HABITAT
- DOMEFI
- LES HABITATIONS POPULAIRES
- PANTIN HABITAT devenu Coop Pantin Habitat
- OPH VILLEMOMBLE GRAND PARIS GRAND EST
- OPH AUBERVILLIERS

Voix contre

Abstention (s)

NPPV

Considérant que, depuis la création de la Société, sa gouvernance est de type « dualiste » puisqu'elle est administrée et dirigée par le Directoire dont la gestion est contrôlée par le Conseil de surveillance, les fonctions de direction et de contrôle y étant donc clairement dissociées, contrairement à une Société de type « moniste » dans laquelle le Conseil d'administration participe également à la gestion ;

Considérant que dans le type « moniste », qui est le type « classique » d'organisation de la gouvernance d'une société anonyme et le plus fréquent, le Conseil d'administration :

- désigne un Directeur général en charge de la direction de la Société, parmi ses membres ou en dehors
- a pour principale mission de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre
- peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la Société et régler les affaires qui la concernent, sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale
- est composé d'administrateurs désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Président est désigné par le Conseil d'administration parmi ses membres. Il doit obligatoirement être une personne physique ; il organise et dirige ses travaux dont il rend compte à l'Assemblée.

Considérant que le Directeur général :

- est l'organe de direction de la Société
- assume sa direction générale et représente la Société dans ses rapports avec les tiers

- peut éventuellement être assisté dans sa mission par un ou plusieurs directeurs généraux délégués qui lui sont subordonnés, nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Directeur général et dont les pouvoirs sont fixés par le Conseil d'administration en accord avec le Directeur général

Considérant qu'en cours de vie sociale, la Société peut décider de passer d'un type de gouvernance à l'autre par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire puisque les Statuts devront être modifiés ;

Considérant que le Pacte d'actionnaires devra également être modifié ;

Considérant l'intérêt de changer de système de gouvernance, en adoptant le type « moniste », pour permettre la participation du Conseil d'administration à la gestion de la Société, faciliter la gestion des comptes de la Société, et d'une manière générale, adapter les règles de gouvernance de la Société à la mise en œuvre de ses compétences obligatoires ;

LE CONSEIL DELIBERE

Article 1

Autorise le changement de gouvernance de la Société dénommée « Groupe Habitat en Seine-Saint-Denis, société de coordination » par sa transformation en un système moniste (Conseil d'administration et Direction générale).

Article 2

Autorise la modification en ce sens du Pacte d'actionnaires et des Statuts de la Société.

Article 3

Précise que les représentants de Seine-Saint-Denis habitat au Conseil d'administration de la Société qui seront désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société restent inchangés, à savoir :

- Stéphane TROUSSEL
- Marlène DOINE
- Mathieu MONOT
- Michel HOEN

Etant rappelé que Bertrand PRADE, Directeur général de Seine-Saint-Denis habitat, demeure le représentant de Seine-Saint-Denis habitat à l'Assemblée Générale de la Société.

Le Président

Mathieu MONOT
Conseiller départemental